Zeitschrift: Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales

publications scientifiques

Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie

Band: 41 (1908)

Heft: 6

Artikel: La durée du ministère de Jésus : étude exégétique et chronologique.

Partie 2. Situation du ministère de Jésus dans l'histoire universelle

Autor: Neeser, Maurice

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-379844

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA DURÉE DU MINISTÈRE DE JÉSUS

Etude exégétique et chronologique

PAR

MAURICE NEESER 1

DEUXIÈME PARTIE

Situation du ministère de Jésus dans l'histoire universelle.

CHAPITRE PREMIER

Le commencement du ministère public de Jésus.

Les données proprement historiques que nous avons sur le ministère de Jésus nous permettent d'en fixer le commencement. Tacite place Jésus sous le règne de Tibère, et, plus précisément, sous l'administration de Ponce Pilate, qui fut gouverneur de Judée de 26 à 36 après Christ (779-789 de Rome²). La tradition chrétienne primitive atteste l'exactitude de ces renseignements³, et l'évangile de Luc nous permet d'en préciser la signification.

Luc III, 1 : « La quinzième année de Tibère César, lorsque Ponce Pilate était gouverneur de Judée, Hérode tétrarque de la Galilée, son frère Philippe tétrarque de l'Iturée et du territoire de la Trachonite, Lysanias

¹ Voir livraison de juillet-octobre 1908.

An de Rome 753.

³ Cf. Tertullien, Adv. Judaeos 8; Clem. Alex., Strom. I. 21. 145.

tétrarque d'Abylène; et du temps des grands prêtres Anne et Caïphe, la parole de Dieu fut adressée à Jean, fils de Zacharie, dans le désert. » Comme le remarque Beyschlag¹ la pensée de Luc ne pouvait être de préciser avec un tel scrupule (mit aller Feierlichkeit chronologisch zu bestimmen), l'année du précurseur, pour laisser dans l'indécision celle du messie attendu. L'apparition du Baptiste n'est pour lui au contraire, comme pour Matthieu et pour Marc, comme pour le IVe évangéliste, que le signal de l'entrée en scène de Jésus, par son baptême quelques mois plus tard. La notice présente donc pour notre objet un intérêt capital.

On y a vu, à la vérité, une compilation confuse et sans valeur, et Keim consacre plusieurs pages à démontrer cette thèse². Mais, en dépit de quelques points de détail, le texte est sorti vainqueur de la lutte, et les critiques les plus récents, tels que P.-W. Schmidt³, Bousset⁴, O. Holtzmann⁵, qu'on n'accusera pas de conservatisme exagéré, en admettent la teneur générale. Mais la question se pose de savoir si Luc a compté la quinzième année de Tibère à partir de la mort d'Auguste, le 19 août 767 (14 ap. J. C.), ou depuis la corégence à laquelle Tibère fut élevé deux ou trois ans auparavant, à la fin de 764, ou au commencement de 765; question oiseuse, au sentiment de Clemen⁶, et sur laquelle aucun doute sérieux n'aurait jamais dû être émis.

La première manière a pour elle l'usage général des historiens romains; c'est un appui sérieux qu'il était à peine besoin d'étayer du texte obscur de Luc VI, 1, comme le fait Sabatier. La quinzième année de Tibère serait alors l'an de Rome 782, et s'étendrait du 19 août 28 au 19 août 29 de notre ère.

Le second terme de l'alternative, que quelques savants

¹ Beyschlag, Op. cit., vol. I, p. 135 — ² Keim, Op. cit., vol. I, p. 616-620.

³ Op. cit., vol. II, p. 132. — ⁴ Op. cit., p. 5.

⁵ Neutestamentliche Zeitgeschichte, 1895, p. 121, cf. aussi Clemen, Paulus, vol. 1, p. 388.

⁶ Paulus, p. 388.

⁷ Op. cit., p. 93, d'après Wieseler et Wurm.

passent complètement sous silence¹, mérite quelque attention. Le décret qui conférait à Tibère par arrêt du Sénat et du peuple « dans toutes les provinces et sur toutes les armées un pouvoir égal à celui d'Auguste 2, » a vraisemblablement pu être relaté « dans la source orientale quelconque d'où Luc a tiré sa notice. Comme le fait remarquer Beyschlag, du vivant de Tibère, et dans les provinces éloignées où son autorité avait été solennellement proclamée, dater son règne effectif de la mort d'Auguste pouvait passer pour un crime de lèse-majesté (einen Verstoss gegen seine Majestät) ». Le IVe évangile donnerait à cette vue un appui qu'il faut considérer 3. A la première Pâque que Jean nous signale, Jésus parle d'abattre le temple et de le relever en trois jours. « Il a fallu 46 ans pour bâtir ce temple, et toi, en trois jours tu le relèveras! » On sait que le temple, ébauché par Hérode, ne fut terminé complètement que peu avant la catastrophe de l'an 70. D'après Josèphe⁴, la construction en avait commencé la dix-huitième année d'Hérode, à la fin de 734, ou au commencement de 7355. Si donc on suppose, ce qui paraît être l'explication la plus naturelle, qu'au moment où nous transporte ce récit, les 46 ans dont parlent les juifs sont écoulés, on arrive à l'an de Rome 780-781, et dans l'ère chrétienne, à la fin de 27, ou au commencement de 286. Puisqu'il s'agit dans notre évangile d'une fête de Pâques, c'est à-dire d'un printemps, nous devons opter pour le dernier terme de l'alternative.

La quinzième année de Tibère d'autre part, à partir de son avènement à la corégence, nous amène à la fin de 779 ou au commencement de 780 (dans l'ère chrétienne, 26 fin,

¹ P.-W. Schmidt, Bousset, O. Holtzmann.

² Suétone, Vie de Tibère, 21

³ Cf. Godet, Commentaire sur l'Evangile selon saint Luc. I, p. 148-149. O. Weiss, op. cit., vol. I, p. 306.

⁴ Archéol. XV, 11 1; Cf. Bovon, op. cit., vol. I, p. 311; Beyschlag, op. cit., vol. I, p. 137; B. Weiss, op. cit., vol. I, p. 306.

⁵ Cf. Schürer, Geschichte des Jüdischen Volkes, vol. I, p. 301 et 302, note 12. B. Holtzmann, Neut. Zeitgeschichte, p. 123.

⁶ Cf. Clemen, op. cit., p. 393.

ou 27 commencement). Si le baptême intervint, et personne ne le conteste, quelques mois après l'apparition de Jean et fut l'origine du ministère public de Jésus, nous ne pouvons attribuer à cette origine une date antérieure à l'an 27, et nous arrivons pour la première Pâque que Jésus put célébrer avec ses disciples (celle de Jean II, 13) à celle de l'an 28 (781 de Rome). Le synchronisme ne laisse pas d'être remarquable.

Une confirmation indirecte est fournie par Tertullien et quelques Pères¹, qui placent la mort de Jésus la quinzième année de Tibère d'une part, et, d'autre part2, sous le consulat des Gemini Rubellius et Fufius. Ce consulat tombe en 782, et il s'agit de la quinzième année du règne de Tibère seul. Si l'on veut lire la même date dans l'indication de Luc (III, 1), il faut se résoudre à ranger dans le cadre de l'année 782, à la fois l'apparition du Baptiste (Luc III, 1), le baptème, le ministère et la mort, toute la vie publique de Jésus. Sans préjuger la question qui fait l'objet même de notre étude, c'est là une entreprise assurément impossible. Quelque rapide succession qu'on établisse entre l'entrée en scène du Baptiste et celle de Jésus, le développement du ministère obligerait à franchir le cadre d'une année et à placer la Pâque de la mort au printemps suivant, en 783. Et c'est en effet la solution qu'adopte P.-W. Schmidt³, isolé sur ce point.

Ces considérations nous obligent à distinguer entre la corégence Tibère-Auguste et le gouvernement autonome de Tibère, et à voir dans la remarque de Tertullien (chap. 15), et de Lactance une notice indépendante de Luc III, 1. La notice des Pères et celle de Luc appartiennent à des systèmes chronologiques différents. La quinzième année de Tibère, où Jean paraît sur les bords du Jourdain (Luc III, 1), n'est pas la quinzième année de Tibère, où, d'après Tertullien, « Jésus

¹ Tertullien, Adv. Judaeos 15; Lactance, Instit. IV, 10, cités par P.-W. Schmidt, op. cit., p. 131; Beyschlag, op. cit., vol. 1, p. 138.

² Tertullien, op cit., 8.

³ *Op. cit.*, vol. I, p 132.

subit la passion. » Et, puisque l'histoire nous permet ici de résoudre le différend, nous avons toutes raisons de voir dans le texte de Luc l'année de la corégence de Tibère.

Résumons le résultat de nos recherches: Jean Baptiste paraît la quinzième année de Tibère, à la fin de l'an 26, ou au commencement de 27. Quelque temps plus tard, Jésus se fait baptiser (Luc III, 22 et paral.). Il inaugure son ministère à la fin de 26, ou plus probablement, au cours de l'an 27 (780). Au printemps de 28 (781), d'après Jean II, 20, il assiste, à Jérusalem, à une Pâque, la première selon le IVe évangile. D'après Luc III, 23, Jésus avait environ trente ans lorsqu'il commença son ministère. ώσει έτων τριάχοντα. Sa naissance, à la fin du règne d'Hérode¹ eut lieu, de l'avis général des critiques, au cours des années 748-7492. La première hypothèse, qui fixe le commencement du ministère en 782, oblige à interpréter le ώσεὶ ἐτῶν τριάχοντα au sens large. Jésus aurait eu à son baptême trente-trois ou trente-quatre ans. Mais le vocabulaire de Luc attribue à ώσει un sens précis³. Le récit de la transfiguration est introduit dans Mat. XVIII, 1 et dans Marc IX, 2, par la formule: « Et six jours après. » Luc trahit l'intention de corriger les documents antérieurs: « Il arriva, environ huit jours après » (ώσεὶ ἡμέραι ὀκτώ, IX, 28). Le ώσεὶ ἀνὰ πεντήχοντα de Luc IX, 15 correspond au simple κατά πεντήχοντα de Marc VI, 40. Dans la cour du souverain sacrificateur, le troisième reniement de Pierre intervient, d'après Mat. XXVI, 73 et Marc XIV, 70, « un peu après » le second (μετά μικρόν πάλω); d'après Luc XXII, 59 « environ une heure après » (διαστάσης ώσει ώρας μιᾶς). Les ténèbres commencent, selon les premiers, «à la sixième heure» (γενομένης ώρας έκτης Marc XV, 33; Mat. XXVII, 45); pour Luc XXIII, 44, « il était déjà environ la sixième heure, » etc.

Le ώσει ἐτῶν τριάχοντα de III, 23 permet difficilement, en présence de l'usage général du mot dans Luc, une approxima-

¹ Mort en avril 750,

² P.-W. Schmidt, Op. cit., p. 132, la fixe en 753. De même R. Steck, Kirchliches Jahrbuch der reformirten Schweiz, 1901.

³ Cf. P.-W. Schmidt, Op. cit., p. 132.

tion de trois ou quatre ans 1. Si l'on admet le ministère inauguré en 779, à la fin de l'année (an 26), ou au commencement de 780 (an 27), le & garde sa valeur constante dans le troisième évangile: Jésus, né à la fin du règne d'Hérode (de 748 au printemps 750), avait alors « environ trente ans. »

CHAPITRE II

Position du maximum.

Nous ne nous attardons pas à la thèse d'Irénée, qui prolonge la vie de Jésus jusqu'à cinquante ans, par une exégèse assurément audacieuse de Jean VIII, 57. Le texte de nos évangiles, les données générales de la tradition l'excluent. Mais nos quatre récits sont unanimes à placer la mort de Jésus sous Ponce Pilate, et personne n'a songé à contester ce point, le seul que l'histoire profane ait attesté². Ponce Pilate fut établi gouverneur de Judée en 779 (an 25); en 790 (37), L. Vitellius l'envoyait à Rome pour répondre à diverses accusations des Juifs. Il ne revint plus en Judée: la mort de Jésus, antérieure à son départ, advint donc avant l'année 790.

La considération purement chronologique de nos évangiles nous donnerait dès lors pour le ministère de Jésus une durée minimale de deux ou trois ans, de 779-780 à 782 (années 26-27 à 29) et une durée maximale de 10 ou 10 ans et demi, de 779-780 à 790 (année 26-27 à 37), laissant une approximation possible de 7 à 8 années 3.

La Pâque de l'an 37, la dernière où Pilate et Caïphe exercèrent leurs magistratures, est aussi le dernier terme possible pour la mort de Jésus⁴.

¹ Pour O. Holtzmann, Neut. Zeitgeschichte, l'approximation est de 2 à 5 ans, p. 123.

² Tacite, Annales, 15, 44.

³ Cf. Strauss, Nouvelle vie, vol. I, p. 324.

⁴ Cf. O. Holtzmann, Neut. Zeitgeschichte, p. 127.

CHAPITRE III

Réduction du maximum.

Ce résultat de l'étude formelle des documents évangéliques serait-il le seul possible? Devons-nous en rester-là?

S'il est certain que la vie publique de Jésus a duré plus d'une année, il n'est pas moins certain qu'elle n'a pu se prolonger très longtemps; c'est la conviction inébranlable que procure à tout lecteur attentif la considération des récits évangéliques. Et cette impression, généralement éprouvée, doit correspondre à quelque chose dans la réalité. « Cette vie fut courte, dit Sabatier, elle devait l'être. On ne saurait la concevoir autrement. Ce n'est pas là une poétique conjecture; Jésus lui-même nous le fait sentir dans un grand nombre de discours. » Luc XIII, 31 : « Allez et dites à ce renard, répond Jésus à ceux qui lui dénoncent l'hostilité d'Hérode, voici, je chasse les démons et je fais des guérisons aujourd'hui et demain, et le troisième jour j'aurai fini. Mais il faut que je marche aujourd'hui, demain et le jour suivant. » Ailleurs, la parabole du figuier stérile (XIII, 6): « Voilà trois ans que je viens chercher du fruit à ce figuier et je n'en trouve point. » Ajoutons-y les allusions assez fréquentes aux souffrances prochaines, telles que Marc II, 20: « Les jours viendront où l'époux leur sera enlevé, et alors, ils jeûneront en ces jours-là. » S'il est puéril et téméraire de conclure de tels passages au ministère de trois ans, ils sont sans contredit d'une grande valeur pour le sujet qui nous occupe et font entrevoir, dans la viede Jésus, la rapide succession des événements, et la marche précipitée vers le dénouement tragique.*

Cette impression, il faudrait presque dire cette sensation de brièveté que provoque la lecture des évangiles et que tous les témoignages confirment, à part celui d'Irénée, la chronologie de la vie de saint Paul d'après ses plus récents biographes, nous permet de la préciser. Les plus récents biographes de l'apôtre des païens, en effet, s'accordent à faire re-

monter sa conversion à l'an 30⁴. D'après le livre des Actes (XXIV, 27), Paul était depuis deux ans prisonnier du procurateur Félix, quand Porcius Festus succéda à ce dernier. En quelle année? La plupart des critiques ont admis l'an 60 ou 61². Mais tout un groupe de savants concluent à l'an 54 ou 55, quelques-uns à l'an 56. Ce sont d'après Schürer³, MM. Kellner, Weber, après Bengel, Süsskind et Rettig, et, tout récemment Blass⁴, O. Holtzmann⁵ et Harnack. Nous exposons le point de vue d'après ces deux derniers auteurs.

Ni Tacite, ni Josèphe ne donnent sur la succession des procurateurs Antonius Félix, Porcius Festus et Albinus, des chiffres certains. La chronique d'Eusèbe présenterait en revanche « toute l'exactitude désirable » (sie ist von wünschenswerther Genauigkeit). Elle fixe l'entrée en charge de Félix en janvier 50 (ou 51)6. La seconde année de Néron (55 ou 56), elle remarque: « Festus succedit Felici, apud quem, praesente Agrippa rege, Paulus apostolus religionis suae rationem exponens vinctus Romam mittitur.» Josèphe nous apporte ici un témoignage à retenir. Félix, dit-il, accusé d'exactions par les juifs, fut tiré de peine par son frère Pallas, que Néron avait alors en grand honneur (μάλιστα δή τότε διά τιμῆς ἄγων ἐκεῖνον). Or, Tacite dit expressément dans ses Annales (XIII, 14) qu'en 55, Néron éloigna Pallas des affaires. En 55, Festus était donc établi en Palestine. Josèphe n'a sur son gouvernement que quelques lignes8. Mais les événements qu'il y reporte⁹ peuvent avoir occupé l'espace de quelques années aussi bien que celui de quelques mois, quoi qu'en pense Zahn 10. Il en résulterait pour la vie de Paul, les conséquences chronologiques suivantes¹¹.

- ¹ Cf. Bousset, Op. cit., p. 5.
- ² Cf. Zahn, Realencyclopédie, 3e éd., article Paulus.
- ³ Geschichte des jüdischen Volkes ... 2º éd., vol. I, p. 483, cf. Harnack, Die altchristliche Literatur, vol. I, p. 233.
 - ⁴ Acta apostolorum, 1895, p. 21, cité par Harnack. ⁵ Neut. Zeitgeschichte.
 - ⁶ Harnack., Op. cit., vol. I, p. 234. ⁷ Josèphe, Ant. XX, 8, 9.
 - ⁸ Bell. II, 14, 1. Ant. XX, 8, 9 à 11, cf. Zahn, Op. cit., p. 67, ligne 40.
 - 9 Cf. O. Holtzmann, Neut. Zeitgeschichte, p. 128.
 - ¹⁰ Op. cit., p. 67, ligne 40. ¹¹ O. Holtzmann, op. cit., p. 132.

A l'arrivée de Festus (55 ou 56), Paul avait passé deux ans à Césarée; l'arrestation remonte donc à 53 (ou 54). Il parvient à Rome au printemps 56 (ou 57), y reste en captivité large jusqu'en 58 (ou 59), puis il disparaît de l'histoire. Avant la première captivité, Paul a passé le printemps 53 (ou 54) à Corinthe (Act. XX, 2). En automne 52 (ou 53), il était encore en Macédoine; le séjour d'Ephèse, qui dura deux ans et demi à trois ans¹, finit en été 52 (ou 53); il avaît donc commencé probablement dans l'automne (49 ou 50). Paul était arrivé à Corinthe au printemps 48 (ou 49).

L'été 47 (ou 48) est occupé par le voyage mentionné Actes 16-17. Au printemps 46 (ou 47), le concile des Apôtres à Jérusalem. Paul avait auparavant passé 14 ans en Syrie et en Cilicie (Gal. II, 1), de 32 à 46 (ou de 33 à 47). L'an 32 (ou 33) il monte à Jérusalem, trois ans après l'évènement du chemin de Damas (Gal. I, 18). Sa conversion remonterait ainsi à l'année 30, ou même à un an plus tôt. Harnack² se prononce pour la première hypothèse, Holtzmann³ pour la seconde. Ces mêmes savants attribuent au ministère de Jésus la durée d'un an Le dernier fait mourir Jésus à la Pâque de l'an 29³, le premier hésite entre 29 et 30. Pour tous les deux la conséquence s'impose : la conversion de Paul remonte soit à l'année même de la mort de Jésus, soit à l'année suivante.

L'argument capital qu'on fait valoir contre cette conclusion 4, c'est l'impossibilité de faire rentrer dans l'espace de quelques mois les événements qui séparent la mort du Christ de la conversion de saint Paul, et que nous rapportent les huit premiers chapitres du livre des Actes. Mais cette impossibilité prétendue s'est présentée à d'autres auteurs comme une nécessité⁵. Le plus récent biographe de saint Paul⁶ s'est rendu aux raisons de Schürer et Zahn et rejette pour la

¹ Act. XIX, 10: έπὶ ἔτη δυό; XX, 31 τριέτιαν.

² Op. cit., p. 236, 237. — ³ Op. cit., p. 131-133.

⁴ Schürer, Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie 1898, 41, p. 21.

⁵ O. Holtzmann, Neut. Zeitgeschichte, p. 133; Clemen, Paulus, vol. I, p. 349.

⁶ Clemen, op. cit.

succession des procurateurs les données d'Eusèbe1; il reporte l'entrée en charge de Festus à l'année 61, ce qui ferait descendre la conversion à l'an 34 ou 352. Mais cet espace, de quatre à cinq ans, nécessaire aux yeux de Schürer à la succession des événements de Actes I-VIII, paraît au contraire à Clemen beaucoup trop considérable³. De par sa nature, la conversion de saint Paul, selon lui, doit avoir suivi de près la mort de Jésus. La colonie juive de Damas était très nombreuse. Josèphe raconte 4 qu'au temps de la grande guerre, dix ou même dix-huit mille de ses coreligionnaires y furent égorgés. Une communauté chrétienne dut s'y développer de bonne heure, et l'on a peine à concevoir que le sanhédrin ait toléré, quatre ou cinq années durant, la libre prédication de la messianité du Christ. Clemen relève entre autres un texte significatif et trop négligé (Rom. XVI, 6) : « Saluez Andronicus et Junias... qui jouissent d'une grande considération parmi les Apôtres, et qui même ont été dans le Christ avant moi ». Si quatre ou cinq années séparent la conversion de saint Paul de la mort de Jésus, cette dernière affirmation de l'apôtre, et l'insistance qu'il y apporte ne s'entendent point : οί καὶ πρὸ ἐμοῦ γέγοναν ἐν χριστῷ. D'autres, et de nombreux apôtres devaient partager ce privilège avec Andronicus et Junias. Enfin, il convient de considérer que les apparitions du Christ ressuscité, dans la tradition synoptique⁵, ne se prolongèrent pas au-delà de la Pentecôte. Paul identifie sa vision à celles dont les Apôtres ont été favorisés; il y insiste pour défendre la légitimité de son apostolat (1 Cor. IX, 1): « Ne suis-je pas apôtre? N'aije pas vu Jésus notre Seigneur? » Et la façon dont il en parle au chapitre XV de la même lettre aux Corinthiens (XV, 5) interdit de la séparer des précédentes par un trop long intervalle. Clemen 6, qui s'est arrêté pour la mort de Jésus à

¹ Op. cit., vol. I, p. 386.

² Cf. Realencyclopedie de Hauck, 3me éd., p. 68.

³ Cf. Clemen, op. cit., vol. I, p. 349 et suivantes.

⁴ Cf. Bell. jud. II, 20, 2; VII, 8, 7, cité par Clemen.

⁵ Cf. Actes I, 3. — ⁶ Cf. Bousset, op. cit., p. 6.

l'an 30, fait remonter la conversion de l'apôtre à la fin de la même année, au plus tard à l'an 31, et, pour parvenir avec Festus à Césarée en 61, il n'hésite pas à intercaler entre la fin du séjour à Ephèse et l'emprisonnement de l'apôtre (en 59) un voyage missionnaire de trois à quatre années en Epire et à Nicopolis ¹.

Dès lors, la question du procuratorat de Festus mise à part, et qu'on adopte sur ce point la chronologie de Oscar Holtzmann (Harnack) ou celle de Schürer (Clemen), il existe d'excellentes raisons pour fixer la conversion de Paul peu après la mort de Jésus, soit en 29 avec O. Holtzmann, soit en 30 avec Harnack, soit en 31 avec Clemen, et nous sommes à même de réduire la durée maximale qu'assignerait au ministère de Jésus l'indécision des évangiles.

La mort ne saurait être antérieure à l'an 29, ni postérieure à l'an 31, et trois solutions demeurent possibles.

- I. De 26 fin (ou 27 commencement), à la Pâque de l'an 31; un ministère de quatre ans, ou quatre ans et quelques mois; latitude permise, nous l'avons constaté, par la tradition synoptique et même par le IV^e Evangile².
- II. De 26 fin (ou 27 commencement) à la Pâque de l'an 30, un ministère de trois ans, ou trois ans et quelques mois, auquel pourraient s'adapter les données chronologiques du IVe Evangile; s'il est vrai que la Pâque citée Jean II, 13, fut celle de l'an 283.

¹ Cf. Clemen, op. cit., p. 400, 406.

² Remarquons, en passant, que l'approximation 27-31, au cas où il faudrait voir dans la notice Luc III, 1, l'indication de l'an 29, laisserait encore au ministère de Jésus une durée de deux ans, ou deux ans et quelques mois.

³ Mentionnons, en faveur de cette solution, le remarquable article de Preuschen: Todesjahr und Todestag Jesu (Zeitschrift für die Neutestamentliche Wissenschaft, 1904), que le professeur Johannes Weiss, dans un cours de l'hiver 1907-1908, n'était pas éloigné d'estimer définitif: Jésus est mort un vendredi, au temps de la Pâque (Mat. XXVII, 62; Marc XV, 42; Luc XXIII, 54; Jean XIX, 14, 31, 42). La date de la Pâque juive était déterminée par celle de la pleine lune; les calculs de l'observatoire astronomiqne de Berlin ont prouvé qu'il y eut pleines lunes le jeudi 6 avril de l'an 30, et le vendredi 3 avril de l'an 33. D'après un texte de Clément d'Alexandrie (Strom. I, 21, 143), Preuschen cherche à démontrer que

III. — De 26 fin (ou 27 commencement) à la Pâque de l'an 29, un ministère de deux ans ou deux ans et quelques mois, interrompu par le supplice, au dire de Tertullien, sous le consulat de Rubellius Geminus et de Fufius Geminus (782 de Rome).

Ce sont là trois solutions possibles, trois hypothèses où les probabilités se balancent, et qu'il serait peut-être sage de considérer comme équivalentes.

Cependant la première nous paraît abréger trop l'intervalle nécessaire entre la mort de Jésus et la conversion de saint Paul. Elle nous paraît pour cela la moins probable. Le caractère philosophique, achronologique du IVe évangile n'est pas un appui suffisant pour la seconde. La troisième se recommande par le témoignage d'une ancienne tradition chrétienne, dans le texte de Tertullien. A ce titre, qui est le seul, mais dont il ne faudrait pas méconnaître la valeur, elle nous paraît préférable aux deux premières.

L'examen des divers éléments du problème ne nous paraît pas autoriser à une réponse plus précise. Un maximum possible de quatre années, un minimum probable de deux années et quelques mois. Ces limites, nous les avions entrevues à la lecture des documents évangéliques; nous n'avions pu, sans autres garants, en admettre le caractère historique. D'autres chemins nous auront conduits de la certitude pressentie à la certitude motivée. Une approximation subsiste, irréductible croyons-nous, parce qu'elle a sa cause intime dans le caractère d'indécision des renseignements primitifs.

Jésus est mort le vendredi 7 avril 30, 14 de Nizan. Un seul point qui porte au doute, c'est que l'observation empirique à laquelle étaient réduits les juifs ne leur permettait de signaler le croissant que 24 heures après la conjonction effective.